

Mon enfant a des symptômes

(infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarhée)

LA REGLE D'OR: Il ne doit pas aller à l'école!





Je consulte un médecin pour avoir un avis médical.

Je lui signale si un proche est malade ou a eu une PCR positive



Un autre diagnostic est posé et/ou le médecin ne prescrit pas de test PCR

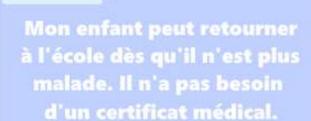




Le médecin prescrit un test PCR



Résultat négatif Résultat positif



Mon enfant reste isolé à la maison pendant le temps défini par le médecin (7 jours). S'il n'est plus malade il peut ensuite retourner à l'école.



Un avis médical ne veut pas dire un certificat médical